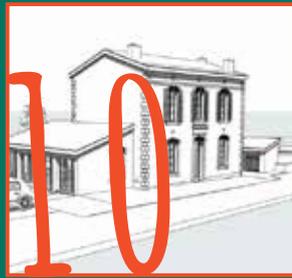


# SAINT-FÉLIX-DE-PALLIÈRES

TOUT CE QUI S'EST PASSÉ DANS NOTRE COMMUNE EN 2023, OU PRESQUE TOUT...

Bulletin  
Municipal  
année 2023



## SOMMAIRE

- 3 ÉDITO DU MAIRE
- 5 INFORMATIONS PRATIQUES
- 8 LA MINE
- 9 HISTOIRES D'EAU
- 16 PLAN LOCAL D'URBANISME
- 17 LE FELIZ CAFÉ
- 20 TRAVAUX AU CAFÉ
- 21 ASSOCIATIONS
- 24 COOPÉRATIVE
- 24 GROUPES DE CHASSE
- 25 PRODUCTEURS
- 26 L'ÉTAT DES COMPTES
- 27 ÉTAT CIVIL
- 27 AGENDA



## ÉDITO DU MAIRE

Saint-Féliciennes, Saint-Féliciens,

Ecrire un édito n'est jamais chose facile. Moins encore aujourd'hui quand tant d'événements nous interrogent. En effet, en quels termes évoquer la politique communale, la nôtre en particulier, alors que le monde est frappé de drames humains ?

La guerre en Ukraine, depuis plus d'un an ; les crimes du bras armé du Hamas suivis de ceux de l'armée israélienne qui font des milliers de victimes civiles en Israël et en Palestine, à Gaza surtout, mais aussi en Cisjordanie.

Les conflits et les coups d'État qui se multiplient en Afrique et font fuir des populations entières. L'Europe, que ces émigrants voient comme un refuge, ce qu'elle devrait être, ne l'est pas. Et c'est ainsi que la Méditerranée, notre mer commune, se transforme en cimetière marin.

Pour couronner le tout, la France, berceau des Droits de l'Homme, vient d'adopter une loi contestant le droit du sol, ouvrant grande la voie au nationalisme forcené et à la xénophobie délétère. Il est étonnant et triste de voir comment l'avenir se revêt du costume du passé.

Les politiques municipales y peuvent-elles quelque chose ? Oui, en se distanciant de ces évolutions et en veillant, pour ce qui relève de leurs compétences, au respect des procédures démocratiques et participatives qui conduisent à prendre soin au mieux de l'intérêt général, c'est-à-dire de toutes les personnes qui vivent ou séjournent dans leur municipalité.

C'est cette ligne directrice que le conseil municipal s'efforce de suivre. Comment cela se traduit-il ? Par l'entretien voire l'amélioration de ce qui existe.

Ainsi, en 2023, les armoires électriques ont été renouvelées, l'éclairage public a été doté de lampes économiques, baissant l'intensité à 30% entre 23 heures et 5 heures.

En ce qui concerne les voiries, le chemin et le parking du cimetière ont été goudronnés et, au niveau du chemin du Pont de Ribou, un pasadou a été remodelé. Le parapet du Pont de la Mine a été refait.

Cela se traduit aussi par l'attachement du Conseil municipal à poser les jalons du devenir de la commune, cherchant à préserver ce qui la caractérise, à savoir la ruralité et l'habitat en hameaux. A cette fin et avec le concours de tous ceux et celles qui le souhaitent, un PLU est en phase de conclusion. Il déterminera le zonage en terrains « agricoles », « naturels », « urbanisés » ou « à préserver ». Le tout établi en concordance avec le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Notre souci étant de garantir ce qui fait l'authenticité de notre village mais aussi d'envisager ce qui est susceptible de le pérenniser et d'estimer son développement.

Le Conseil municipal s'est aussi engagé dans la rénovation de l'ancienne poste qui accueillera le « Feliz Café » géré par l'association Félix et Cie. Les travaux ont commencé récemment et comme de coutume des surprises sont au rendez-vous nous obligeant à des adaptations imposées par les normes de sécurité spécifiques aux bâtiments publics. En attendant en 2024 l'inauguration du lieu, les activités du « Feliz Café » se poursuivent, toujours grâce aux bénévoles, dans la cuisine et aux abords de la salle polyvalente.

Les comités participatifs ont continué de se

réunir, sauf le comité environnement qui, après une année de stand-by, reprendra ses activités en 2024.

Enfin, 2023 a aussi vu les litiges et les contentieux judiciaires nous opposant à Umicore sur le sujet de la dépollution des sites miniers progresser considérablement.

Umicore, sur la base du code de l'environnement a été condamné à évacuer les déchets de tous les terrains qu'elle a exploités. Elle tente un dernier recours devant le Conseil d'État mais tout laisse à penser que la décision judiciaire du Tribunal d'Appel de Toulouse sera confirmée et fera jurisprudence.

En ce qui concerne le puits n°1, Umicore a été condamné par une décision du Tribunal d'Alès. Elle a interjeté en appel mais a néanmoins fait procéder à l'obturation du puits en y faisant apposer, à notre demande, un couvercle amovible qui sécurise le lieu. Après 2021 et 2022 et l'aménagement de la digue, les progrès dans le long chemin de la dépollution sont, certes lents, mais constants. Malheureusement tout récemment, l'enclos qui délimitait le puits a été vandalisé.

Le Conseil Municipal tient à souligner que bien des réalisations citées ci-dessus n'auraient pas pu se faire sans les concours de Daniel Esquier, l'agent technique municipal dont la polyvalence est précieuse et de Sylvain Mallard, donc l'inestimable expérience administrative acquise au cours des années, la guide dans le dédale des dispositifs légaux et réglementaires auxquels les gestions municipales sont confrontées.

Et bien sûr, pour toute autre information sur la vie du village, je vous invite à consulter le site : [saintfelixdepallieres.fr](http://saintfelixdepallieres.fr) animé par le comité participatif Communication qui se réjouit de vous avoir concocté ce bulletin ! Bonne lecture à toutes et tous !  
Bruno Weitz



Blason de Saint-Félix-de-Pallières  
*D'azur au lévrier rampant d'argent, colleté de gueules et bouclé d'or*



[saintfelixdepallieres.fr](http://saintfelixdepallieres.fr)

# INFORMATIONS PRATIQUES



## Horaires de la mairie

Lundi 14h-18h  
Mardi 8h-12h  
Mercredi 8h-12h  
Jeudi 14h-18h  
Vendredi 8h-12h



## Téléphone

04 66 61 64 45



## Mail de la mairie

[contact@saintfelixdepallieres.fr](mailto:contact@saintfelixdepallieres.fr)



## Location de salle

En raison des travaux de réfection de l'ancienne poste, l'association Félix & Cie utilise la salle polyvalente et plus particulièrement la cuisine. Aussi, il a été convenu de ne plus louer la salle aux particuliers jusqu'à la fin des travaux. Par contre les activités proposées aux habitants se poursuivent ainsi :

- Lundi de 18h à 19h et vendredi de 9h à 10h : cours d'étirements avec Valérie.
- Mardi de 18h à 19h : chorale avec les Chanterelles
- Mercredi de 14h à 17h : club (jeux de société) et de 17h à 19h : récupération légumes, fromages de chèvres, pain (pause hivernale, reprise fin mars/début avril). Pour les modalités, voir sur le site de la mairie.
- Jeudi de 9h à 11h : cours de Qi Gong avec Brigitte.



## Tri des déchets

**Ramassage des encombrants :** 2ème lundi du mois, inscription au secrétariat de mairie.

Petit rappel : Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. Il peut s'agir des choses suivantes : Meubles, appareils ménagers. Nous vous rappelons que l'aide d'une personne est requise quand l'objet à enlever est lourd.

**Les sacs jaunes** mis à disposition par la communauté de communes sont à retirer en mairie ainsi que la carte vous permettant d'accéder aux déchetteries.

## Aire de compostage

Vous avez la possibilité de stocker feuilles mortes, branches en contrebas du cimetière. Cette aire de compostage est dédiée aux seuls particuliers. Les professionnels doivent toujours utiliser les déchetteries. Afin que ce service perdure, veillez à l'utiliser à bon escient (pas d'étalement, uniquement des végétaux)



## Elections

Nous vous rappelons que vous pouvez toujours vous inscrire sur les listes électorales, soit en vous présentant à la mairie muni d'un justificatif de domicile et d'identité, soit en ligne sur le site du service public.

L'année 2024 sera marquée par les élections européennes le 9 juin.

# COMITÉS PARTICIPATIFS

Les Comités Participatifs extra-municipaux ont été créés courant octobre 2020. L'idée qui préside à ces comités est d'ouvrir la réflexion, l'action municipale aux idées et savoir-faire d'habitant.e.s non élu.e.s. Ils leur permettent de s'impliquer à leurs côtés dans la vie locale.

Ces comités sont ouverts à tous les habitants de notre village.

Ils sont présidés par une ou un élu.e :

- Agriculture: Marie Loubier  
loubiermarie@outlook.fr
- Environnement: Isabelle Fontaine  
isafontaine57@ik.me
- Communication: Joop Van Helmond  
jvhelmond30@gmail.com

N'hésitez pas à les contacter!

Vous trouverez plus d'informations sur l'objet de chacun d'eux ainsi que la charte de leur fonctionnement sur le site de notre village [saintfelixdepallieres.fr](http://saintfelixdepallieres.fr), rubrique «le projet municipal».

Par ailleurs dans ce journal, vous retrouverez leurs actualités et les projets en cours.

## COMITÉ ENVIRONNEMENT

La commission environnement a fait une pause cette année, faute de disponibilité des un(e)s et des autres...

Nous avons cependant bien l'intention de la remettre en route en 2024 : si vous souhaitez vous rapprocher de cette commission et en être membre, n'hésitez pas à nous le faire savoir, nous avons besoin de forces vives !

Nous envisageons plusieurs actions :

- Réfléchir à une mutualisation des transports pour ceux(elles) qui le souhaitent. Site de covoiturage, etc...
- Échanger autour des solutions d'énergies alternatives pour les particuliers en se rapprochant des personnes ou associations qui ont une expérience ou un savoir dans le domaine.
- Informer les habitant.e.s sur les aides au financement.
- Informer les habitant.e.s sur une utilisation responsable du numérique .

Cette liste est loin d'être exhaustive, toutes les idées d'actions et sujets de réflexion seront les bienvenus !!!

Alors, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à : [contact@saintfelixdepallieres.fr](mailto:contact@saintfelixdepallieres.fr) en mettant pour objet : *commission environnement*

A bientôt, pour réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvons à notre échelle participer à la transition écologique pour l'avenir de nos enfants.

[WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)



## COMITÉ COMMUNICATION

Le comité collaboratif de la communication a débuté l'année 2023 comme elle a fini celle de 2022 : en élaborant le bulletin municipal annuel 2022 afin qu'il soit dans vos boîtes aux lettres avant la fin du mois de janvier.

Notre activité 2023 s'est concentrée essentiellement sur les lettres d'informations numériques. En effet, nous avons envoyé cette année 11 lettres d'information dont 3 sur des événements exceptionnels, comme le manque d'eau cet été ou la création d'un marché de producteurs le mercredi.

Tout le long de l'année, nous avons intégré des actualités au site web de la mairie. Au fur et à mesure des mois, Sylvain Mallard a pris en main ce nouvel outil en ligne. Ainsi, dorénavant, elle est la principale contributrice du site. Nous la remercions de sa volonté à apprivoiser cet objet parfois résistant.

Nous souhaitons continuer de réfléchir sur les meilleures façons de communiquer vers les habitants de Saint-Félix-de-Pallières mais pendant plus

[CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](mailto:CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

d'un an, le comité était composé de 4 personnes seulement. Cependant, depuis peu, nous avons gagné un 5e membre. De nouvelles énergies seraient les bienvenues pour élargir nos champs de vision !

## COMITÉ AGRICULTURE

Le comité agriculture s'est réuni par deux fois en 2023. En mars, débroussaillage et habitat léger étaient au menu. La force du collectif fut à l'honneur, à travers l'exemple de la mobilisation annuelle des habitants du Sivelou pour entretenir les bois avoisinants. En prévention des incendies, il est aussi évoqué l'entretien des forêts de pins notamment dans le secteur de Lalle. Rémi Fabre est venu présenter La Petite Hache, entreprise qui a comme objectif de valoriser le bois de pin.

Habitat léger : Fabienne témoigne de son habitat en yourte depuis 25 ans sur son centre d'équitation à Sauve ainsi que Xavier qui habite à Valleraube en habitat léger et qui propose des ânes pour la randonnée.

Cette réunion fut aussi l'occasion pour quelques paysans du village de faire le point sur leur commercialisation en cours

(Super U d'Anduze pour la viande bovine de Claude Méjean ; marché de Saint-Hippo pour les fromages de Nancy et Lucas) ou à venir (les mercredis soir au Feliz Café pour les fromages de chèvres, et pour les légumes des Jardins du Moulin du nouvel installé, Ludo). Depuis la réunion, les ventes du mercredi ont effectivement commencé [voir article page 19].

La deuxième réunion fut dédiée à l'eau. Après la projection d'un film sur l'importance des sols vivants pour garder l'eau, Claude et Ludo ont apporté leurs témoignages pour leurs secteurs respectifs : obligations légales (compteurs), besoins (60l d'eau/jour par bête), pratiques anciennes à ré-explore (stock d'eau sous les maisons, entretien des ripisylves). L'idée de la construction de mini-barrages fut aussi évoquée. La régulation des rivières revient aux EPTB du Vidourle et des Gardons, qui interviennent et conseillent les propriétaires. Monsieur Nayrolles du SMAGE des Gardons sera notre invité prochainement. La réunion s'est conclue sur un petit point du maire sur les aspects institutionnels [voir également le dossier sur l'eau page 9].

Pour plus de détails sur les réunions du comité, voir le compte-rendu 2023 sur la page comité participatif agriculture sur le site de la mairie.

**A noter : Marie Loubier, conseillère municipale active pour le comité agriculture, assure une permanence à la Mairie tous les premiers lundis du mois.**

# LA MINE

**2023 fut une année marquée par les jugements prononcés après les délibérations des tribunaux, soit en première instance ou en appel à l'encontre d'Umicore et/ou la commune de Saint-Félix.**

Sans trop entrer dans les détails de toutes les procédures, nous pouvons constater qu'en général les demandes de la commune ont été rejetées, mais que ces décisions sont sans grandes conséquences pour elle.

En revanche, et souvent dans le cadre de la même procédure, l'entreprise Umicore est condamnée à exécuter des travaux ou à payer des frais engagés par la commune.

Pour plus d'éclairage, nous précisons deux cas qui ont eu et auront des incidences sur la situation toujours précaire du site minier de la Croix-de-Pallières.

**Le premier procès** concerne l'effondrement du Puits n°1, survenu à l'automne 2013.

A l'époque, Umicore avait proposé de boucher le puits rapidement, mais la mairie a décidé de demander une expertise, pour connaître exactement l'état de pollution autour, mais surtout au fond du puits.

Un expert désigné par le tribunal a finalement rendu son rapport en janvier 2019, après de longs et coûteux travaux de forage/sondage sur le site du puits. Ses conclusions sont sans ambiguïté : la pollution nécessite une obturation du puits avec toutes

les précautions recommandées par l'expert.

Le Tribunal Judiciaire d'Alès rend son jugement en mai 2023 et condamne Umicore à procéder aux travaux d'obturation pérenne du Puits n°1 et à payer à la commune de Saint-Félix les sommes engagées principalement au titre de l'expertise réalisée à la demande du Tribunal.

Deux mois plus tard, le 29 juin 2023 pour être précis, Umicore fait appel auprès du Tribunal d'Appel de Nîmes du jugement du TJ d'Alès.

**Mais avant....** la mairie reçoit une lettre datée le 09 mai 2023 de la part d'Umicore, avec la demande de l'autorisation de la mairie pour effectuer un platelage en acier sur une assise bétonnée pour obturer provisoirement le Puits n°1, complété d'une clôture rigide de 2 mètres autour du puits avec accès sécurisé...



Le puits n°1 - ci-dessus travaux en cours ci-dessous fin des travaux



**Le deuxième procès** concerne la décision du 16 mars 2023 de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse, annulant le jugement du Tribunal Administratif de Nîmes rendu en décembre 2020. En substance, la CAA de Toulouse, par son arrêt, confirme que l'État peut légalement mettre en demeure Umicore de gérer correctement ses déchets miniers laissés en plan il y a quelques décennies, certes avec l'accord de l'État. Cela veut dire que, contrairement à ce que prétendait Umicore, l'exploitant reste responsable de la gestion des déchets, même s'il n'est plus propriétaire des parcelles concernées.

Cette décision est classée C+, ce qui signifie qu'elle peut faire jurisprudence, et peut avoir des conséquences pour beaucoup d'autre sites dans la même situation.

Le 30 mai le Conseil d'État a informé la mairie qu'Umicore a enregistré un recours en cassation avec demande d'annuler la décision de la CAA de Toulouse.

**Mais avant...** Umicore a abordé la nécessité d'effectuer des sondages et des prélèvements sur la zone du dépôt de l'Issart pour affiner des solutions techniques à mettre en œuvre pour répondre aux demandes de l'administration quant à la gestion du site...

**Ce qui nous mène aux travaux sur le site minier de la Croix-de-Pallières.**

Sur la commune de Thoiras les travaux sur les déchets dits la Digue d'Umicore (terminés fin 2021) ne semblent pas donner les résultats espérés. Les analyses de l'eau de surface, obligatoires régulièrement après travaux, ne montrent pas une baisse significative de la pollution sur la source du Bijournet à l'ouest de la digue et le ruisseau d'Aigues-Mortes vers le nord.

Sur la commune de Saint-Félix, Umicore, conformément à sa demande, a procédé à l'obturation provisoire du Puits n°1, et les travaux sont terminés au mois de novembre.

Pour le démarrage des travaux de gestion des déchets du Cercle de l'Issart, le tribunal de Nîmes a tranché. Le délai de réponse accordé à Umicore pour confirmer sa demande d'annuler la mise en demeure de gérer conformément au code de l'environnement le dépôt de résidus de traitement issus de l'exploitation minière présent sur le site du Cercle de l'Issart, n'a pas été respecté. Ce qui signifie qu'Umicore est prêt à entreprendre des travaux.

Pour la quatrième source de pollution, à cheval sur notre commune et celle de Tornac, des travaux de gestion ne sont pas en vue à l'immédiat sous prétexte de l'impossibilité d'accès. Mais à ce propos le dernier mot n'a pas encore été dit.

# HISTOIRES D'EAU

**Les sécheresses désormais récurrentes sont là pour le rappeler: l'eau est une ressource aussi fragile qu'indispensable. Tour d'horizon au fil d'interviews, récits de visites et formations, points institutionnels, graphiques sur la consommation et les tarifs.**

## LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Les travaux du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Lasalle (Lasalle, Saint-Bonnet-de-la-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Félix-de-Pallières, Thoiras et Vabres) se concentrent actuellement sur l'établissement de schéma directeur et sur le zonage de l'alimentation dans le secteur des 6 communes adhérentes. En parallèle a été entamée une étude de faisabilité de l'adhésion au Syndicat de 3 communes limitrophes, Monoblet, Fressac et Durfort.

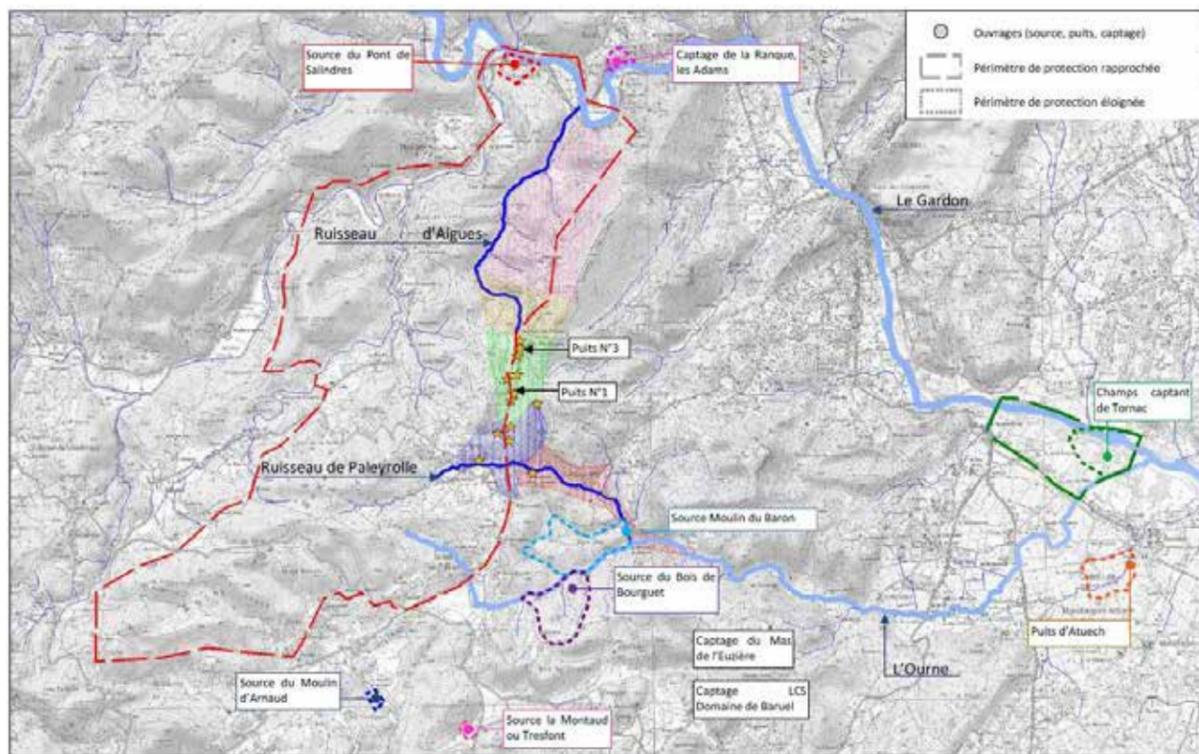
## LES MINES ET L'EAU

Cet été nous avons accueilli des chercheurs et des scientifiques de tous bords pour une visite du site minier avec comme guide André Charrière, géologue et habitant de notre village.

Au mois de novembre, ce fut au tour de l'Établissement Public Territorial de Bassin des Gardons d'organiser une journée de formation autour du thème de la pollution de l'eau. Sur son invitation, l'équipe avait réuni une quinzaine de participants pour une visite des sites de la mine de la Croix de Pallières et de la mine Joseph le matin, et la mine de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille l'après-midi.



Après des explications devant la digue d'Umicore sur Thoiras, notre maire a pu montrer le résultat de l'obturation temporaire du puits n°1, et Régis Nayrolles a pu souligner la nécessité d'entreprendre des travaux sur le Cercle de l'Issart (Puits no0). Notre première adjointe a ensuite emmené le groupe faire un tour de la Mine Joseph. Ces visites ont pour but de sensibiliser les esprits sur l'impact néfaste du passé minier et industriel sur la qualité de l'eau de surface et les sédiments.



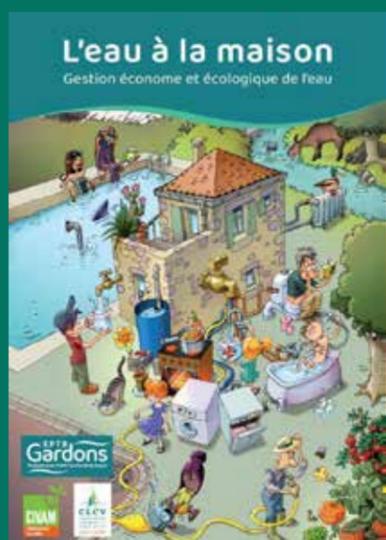
CLE des Gardons – Rapport N°9 – Etude des résultats de l'IEM – Anciens sites miniers de St Félix de Pallières

## LA GESTION DES COURS D'EAU

Dans le même souci d'améliorer l'entretien des cours d'eau en général et sur notre commune en particulier, l'Établissement Public Territorial de Bassin

des Gardons (EPTB) a publié un article instructif dans son bulletin annuel 2023, que nous reprenons page suivante.

# POUR ALLER PLUS LOIN



Comment utiliser moins et mieux l'eau dont nous avons besoin ? Comment limiter, voire supprimer, les pollutions induites par nos activités quotidiennes ? C'est à ces questions, et à mille autres, que répond de manière concrète, illustrée et accessible le livret publié en 2017 par l'EPTB Gardons intitulé « L'eau à la maison. Gestion économique et écologique de l'eau ». Plus de six ans après sa parution, ce fascicule n'a pas pris une ride. Pour le trouver, aller sur [www.les-gardons.fr](http://www.les-gardons.fr) > Comprendre et agir > Préserver la ressource en eau > A la maison. A consulter sans modération.

[WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)



## L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU LES CONSEILS DE PIERRE NÈGRE, TECHNICIEN DE RIVIÈRE À L'EPTB GARDONS

**Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !**

Et oui, le propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épaveuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies. Il faut également retirer les embâcles (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et si c'est vraiment nécessaire, on débrousaille aussi la végétation herbacée ou arbustive et les

**Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?**

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, on se prive des services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau du fait de la luminosité réduite et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'une zone coupée à blanc se verra rapidement envahie par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !



ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

**Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?**

On intervient préférentiellement du 15 septembre au 1<sup>er</sup> mars,

**Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?**

En fait, il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale. C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-

période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). La fréquence d'intervention dépend de la végétation. Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

### Quelques bons gestes à retenir !

Quand vous abattez un arbre, coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de berge).

Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées (peuplier, saule, aulne, frêne)

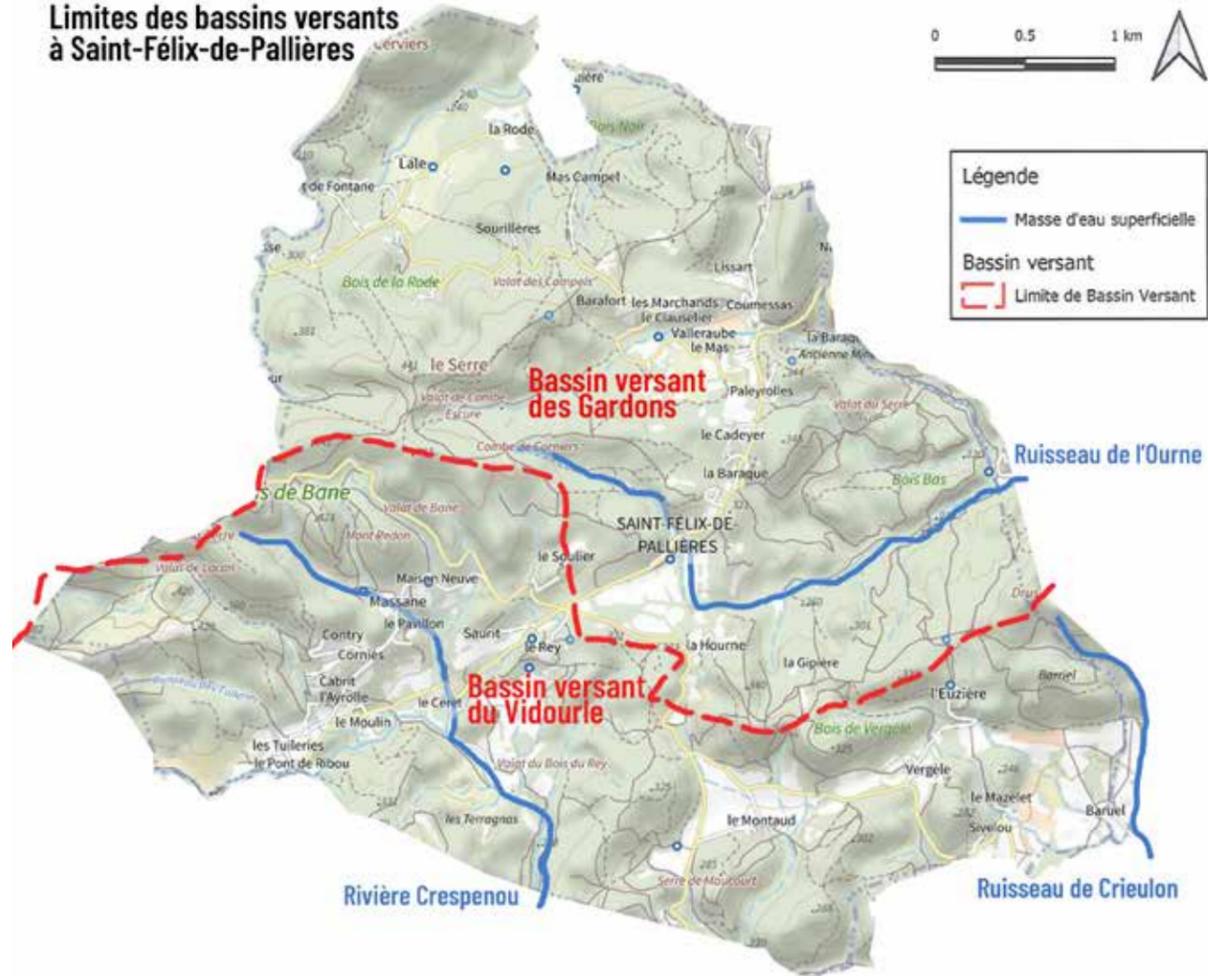
Préservez les arbres les plus jeunes

Conservez certains arbres morts en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)

Réalisez des coupes sélectives pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

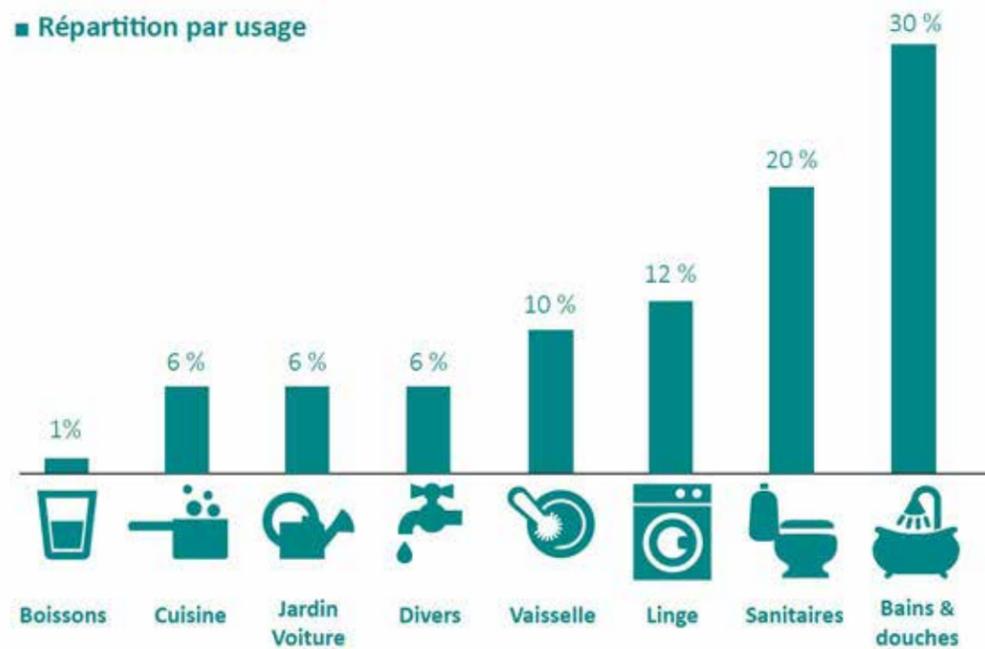


**Limites des bassins versants à Saint-Félix-de-Pallières**



Notre commune est située sur 2 bassins versants qui n'ont pas toujours les mêmes restrictions préfectorales pour l'usage de l'eau. Sur quel bassin êtes-vous?

**■ Répartition par usage**



WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

**ENTRETIEN AVEC ANNE LISE HERBSTER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE SAINTE-CROIX-DE-CADERLE ET VICE-PRÉSIDENTE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE LASALLE**

**Quel est votre rapport à l'eau ? Comment la préférez-vous ?**

Ah! Moi, je la préfère dans la rivière.

**Vous nagez ?**

Ah! Bien sûr. Les rivières ici sont absolument magnifiques. Pourvu que cela dure.

**C'est quoi le bon goût de l'eau ? Vous l'aimez comment le goût de l'eau ?**

Je l'aime fraîche. J'ai du mal à décrire le bon goût de l'eau. Par contre je peux décrire le mauvais goût de l'eau. C'est quand il y a une odeur de chlore qui apparaît. Je ne bois que de l'eau de forage, une eau qui n'est pas traitée. Quand je bois une autre eau je sens vraiment la différence.

**Est-ce opportun que les particuliers fassent des forages ?**

Je pense que de nos jours les choses sont différentes. Quand je me suis installée à Sainte-Croix-de-Caderle, il n'y avait pas d'eau distribuée. Il y avait des sources et des forages. C'est tout ce qu'il y avait. Aujourd'hui il reste peu de source. Il reste quelques forages qui fonctionnent encore. Maintenant on a une adduction d'eau de ville grâce au Syndicat.

**Cette eau de ville est-elle traitée ?**

Elle est traitée au chlore par les techniciens de Véolia qui ont des systèmes de mesure extrêmement précis et qui traitent l'eau au niveau de la source du

pont de Salindres (ainsi que du forage de Saint-Croix-de-Caderle et de la source de Vabre) et ensuite elle est vérifiée, retraitée à la sortie des châteaux d'eau parce qu'entretemps elle perd sa capacité à être vraiment potable.

**Qu'est-ce qui vous a amené à vous préoccuper de l'eau ?**

C'est une des questions les plus importante actuellement et donc j'avais envie de comprendre. J'ai réalisé que je ne savais pas d'où venait l'eau de Sainte-Croix-de-Caderle. Je savais que ça venait du Pont de Salindres mais je m'imaginai qu'on allait pomper de l'eau dans des nappes sous le Gardon. Et quand j'ai réalisé que mes idées étaient toutes fausses, je me suis dit que ça vaut le coup de s'interroger.

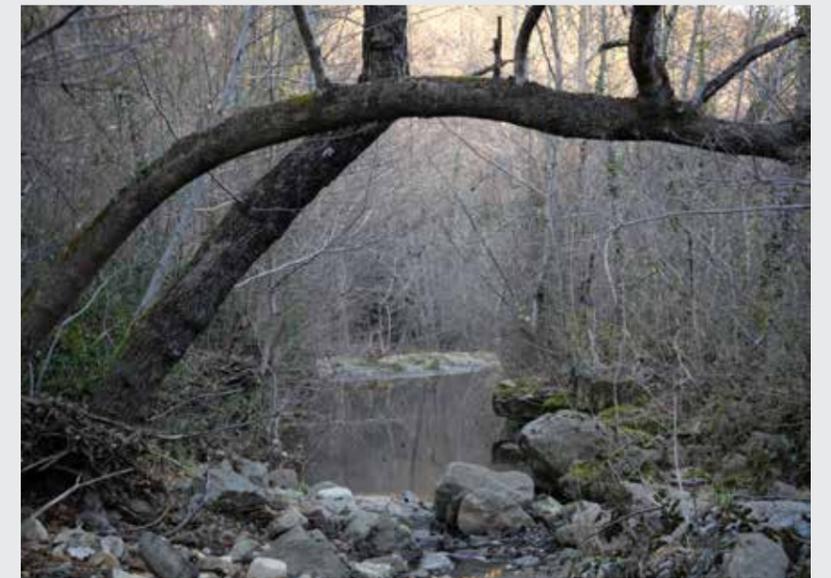
Gardon. La plupart des personnes ne le savent pas.

**Quel est le rôle du Syndicat ?**

Le rôle du Syndicat c'est de pouvoir fournir et distribuer à l'ensemble des habitants du territoire une eau potable. On ne s'occupe pas des rivières.

**Quelle est l'état de nos tuyaux ?**

Les premières adductions ont été faites dans les années 70, des gros tuyaux en fonte ; Ça commence à dater. Mais on a un réseau qui n'est pas si mauvais que ça vu les circonstances (90KM de réseau). Ce qui est énorme pour 640 abonnés. On est constamment en recherche de fuites. Des travaux sont faits chaque année et parfois on ne sait pas où sont tous les tuyaux.



Notre source arrive au-dessus de la voie ferrée. Elle passe ensuite sous la voie ferrée et sous la route et arrive au poste de pompage. Donc ça n'a rien avoir avec le

C'est un des objectifs du schéma directeur que l'on fait actuellement, réaliser des plans exacts de l'ensemble du réseau.

Faire un état des lieux le plus complet possible en tenant compte des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau. On n'est pas des devins. Mais on peut par exemple recenser le nombre d'habitants qui ne sont pas à ce jour raccordés au réseau. Quelle sera notre capacité à fournir de l'eau? On est à la limite déjà.

### Donc augmenter le nombre d'habitants dans le secteur que couvre le syndicat n'est pas possible ?

A moins que l'on voit les choses autrement. Pourquoi ou comment la source du pont de Salindres ne diminuerait pas alors que les autres diminuent ? Il faut réfléchir à comment consommer l'eau autrement. Le syndicat doit fournir de l'eau potable, c'est ça qui est important. Maintenant il y a peut-être moyen dans cette région que nous soyons un peu plus autonomes sur l'eau non potable. C'est à dire pour arroser les jardins, remplir les piscines, alimenter les WC. Moi je le vois comme cela. Il faut qu'on consomme moins et qu'on paie plus cher l'eau potable, tout en développant des systèmes moins onéreux pour d'autres usages de l'eau.

### Dans le département du Var il y a certaines communes qui ont refusé des permis de construire pour la construction de piscine. Qu'en pensez-vous ?

Oui, les piscines consomment de l'eau, mais en cas d'incendie ou de besoin d'eau pour le potager on sera bien content d'avoir des bassins. On n'est pas obligé de les vider chaque année et peut les remplir l'hiver avec l'eau des toitures. Ceux qui le souhaitent

doivent pouvoir continuer à faire des potagers, des jardins avec des fleurs parce que c'est là où l'on voit le plus d'insectes. C'est un avis personnel.

### Vous parlez d'économies, d'autres façons de consommer. Pourriez-vous me citer trois gestes bases ?

Les gestes de base on les connaît. Il faut vraiment réfléchir et je suis étonnée qu'il n'y ait pas plus de réflexion au niveau des pouvoirs publics sur l'eau potable dans



les toilettes. C'est hallucinant alors qu'on sait qu'il existe des systèmes où l'on peut récupérer l'eau des douches par exemple. Je ne sais pas ce que ça représente mais c'est énorme. Pour ce qui est de l'arrosage, on peut adopter des techniques comme couvrir et puis changer notre façon de cultiver. Je parle pour les jardins personnels.

### Quel est le rapport entre le Syndicat et Véolia ?

Le Syndicat a passé un contrat d'affermage avec Véolia, il y a douze ans, en déléguant la distribution de l'eau. Véolia s'occupe du pompage, de la distribution, de la qualité de l'eau, des traitements, des analyses qui ont lieu toutes les semaines,

des changements de compteurs et de la facturation. Le Syndicat s'occupe de l'entretien du réseau et de toute l'infrastructure. C'est le fonctionnement actuel. Ce contrat s'achèvera à la fin de l'année prochaine. On attend les résultats du schéma directeur pour décider du futur fonctionnement.

Aujourd'hui le Syndicat est composé des communes de Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Félix-de-Pallières, Thoiras, Vabre, Saint-Bonnet-de-Salendrinque et Lasalle.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source du Pont de Salindre			148 499	148 312	-0,1%
Source Haute de Pailler de Lacan			0	0	—%
Source Basse de Pailler de Lacan			16 433	11 709	-28,8%
Forage F2 des Mouzignels			4 433	4 094	-7,7%
<b>Total</b>			<b>169 365</b>	<b>164 115</b>	<b>-3,1%</b>

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) a récemment publié son rapport annuel (2022) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ci-dessus, le prélèvement de quantité d'eau et ci-dessous, le prix de l'eau par m<sup>3</sup> 2022.

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	30,00	30,00	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	150,00	150,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	98,50	107,10	8,7%
Part proportionnelle	143,65	156,18	8,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	242,15	263,28	8,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,80	7,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	—%
Autre : .....	0,00	0,00	—%
TVA	23,85	25,01	4,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	65,25	66,41	1,8%
<b>Total</b>	<b>457,40</b>	<b>479,69</b>	<b>4,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,81</b>	<b>4,00</b>	<b>5%</b>

# PLAN LOCAL D'URBANISME

**Le 25 mai 2023 a eu lieu une réunion publique pour informer la population des progrès du PLU.**

Dans l'image ci-dessous, vous verrez que nous étions arrivés à la phase du projet pour le village. Après le diagnostic et un inventaire de toutes les contraintes et restrictions récemment établies dans la loi Climat et Résilience, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaboré, avec une réduction considérable des ambitions dans les hameaux qui constituent principalement notre commune.

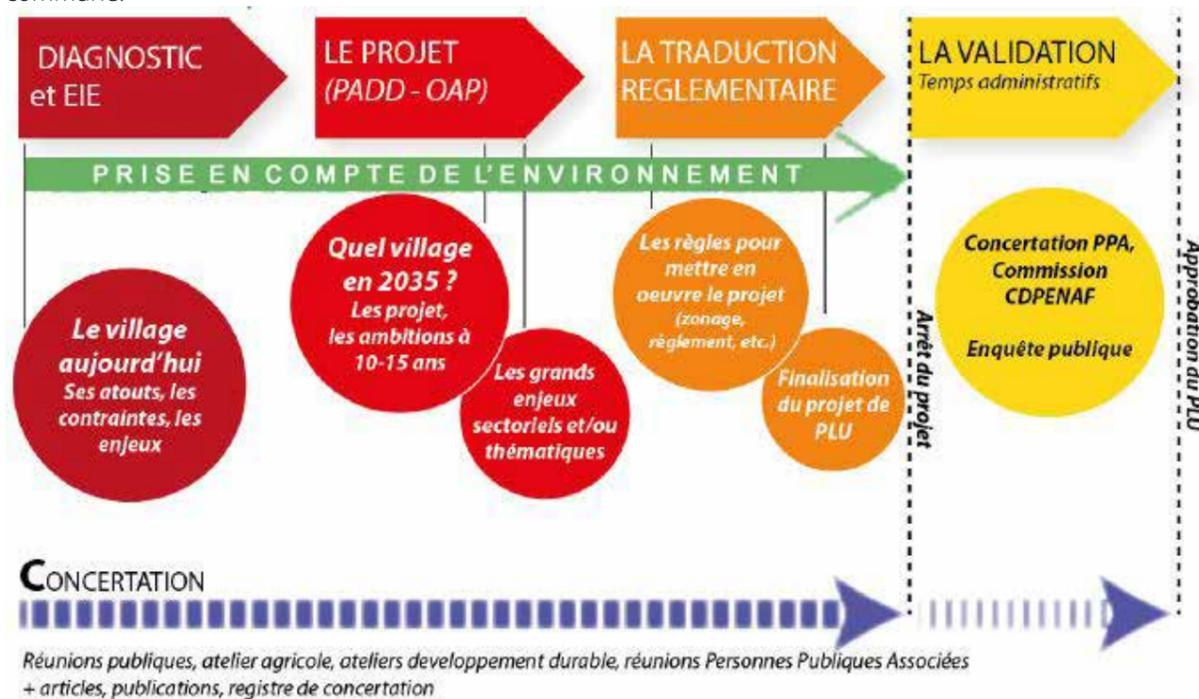
Pour ne pas retomber dans un concept de lotissement classique et en contradiction avec l'architecture traditionnelle de notre village, le bureau d'étude a conçu une centralité villageoise inspirée par la disposition typique du hameau de Lale, avec son Prieuré.

Pourquoi ce choix?

Le Conseil Municipal et Terre d'Urba se sont inspirés des projets d'urbanisme précédents : Le POS (plan d'Occupation des Sols) des années 1990 et la Carte Communale du début de ce siècle.

A l'heure actuelle, ce choix de conforter le hameau de la Mairie est aussi dicté par des développements récents :

- la possibilité d'extension urbaine limitée par la loi Climat ;
- le principe d'urbanisation en continuité de la loi Montagne ;



Le cœur du Projet pour le village comporte essentiellement l'agrandissement du « centre bourg » côté nord de la route départementale. Ce projet se décline en deux phases. Dans un premier temps une extension d'environ 20 maisons, dont 25 % en locatif.

- la délimitation des enveloppes urbaines avec la DDTM.
- Et puis l'analyse des potentialités très limitées d'extension de chaque enveloppe urbaine au regard :
  - de la topographie, des enjeux paysagers et patrimoniaux ;
  - des risques naturels, notamment du risque feux de forêt ;

[WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

- des enjeux écologiques et agricoles ;
- de la desserte en réseaux et de la problématique du traitement des eaux usées ;
- de l'accessibilité ;
- de la localisation des équipements communaux.

En parallèle la mairie a suivi et participé aux travaux de l'étude du ScoT de la Communauté de Communes, parce que notre PLU doit être conforme à ce Schéma de Cohérence Territoriale.

Le PADD étant adopté par le Conseil Municipal, l'étape suivante sera une étude de faisabilité du projet. Mais au préalable, l'Établissement Public Foncier a été mandaté, par une convention, d'entamer les négociations et l'acquisition du terrain qui pourrait accueillir le projet d'extension du cœur du village.

En attendant l'issue de ces tractations, le conseil municipal et le bureau d'étude ont commencé les travaux de zonage. Il faut déterminer sur la carte de la commune entre autres les zones suivantes : A : zone Agricole – AP : zone Agricole Protégée (Paysagée) – N : zone Naturelle et Forestière - NA : zone future d'Urbanisation.

Il est également souhaitable d'ajouter une liste de repérage du patrimoine à mettre en valeur.

## LE FELIZ CAFÉ

**Voilà bientôt deux ans que le Feliz café est bien actif au milieu de notre village pour vous et nos voisin(e)s des alentours.** Depuis octobre et pendant la durée des travaux, il est installé provisoirement autour de la salle municipale. La mairie, qui soutient le projet, a mis à notre disposition la salle, la cuisine, un bureau partagé avec le SIAEP pour un loyer plus que raisonnable. Depuis décembre nous disposons d'une caravane que nous avons aménagée et qui servira par la suite de bar extérieur lorsque la rénovation du café sera terminée.



Le Feliz café est animé par le conseil collégial de l'association Félix et Cie. Nous sommes dix à nous



[CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](mailto:CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

réunir chaque mois pour organiser les ouvertures, planifier les animations, projeter des temps forts, penser la communication, inventer un espace de partage d'activité à l'étage, une bouquinerie, coordonner le marché...

En octobre nous a rejoints Cléa Lucchesi, salariée à mi-temps. Elle nous soulage pour toute une série de démarches administratives, pour l'organisation et nous aide à nous mettre en perspective pour la suite du projet.

Cette année le mercredi s'est étoffé. On y retrouve les propositions ludiques que propose « le Club ». Et depuis octobre, une vente de produits locaux a vu le jour. Elle reprendra et s'étoffera à partir de mars 2024.



En 2024, « le Club » ouvrira un moment spécifique pour les enfants accompagnés de leurs parents, et une bouquinerie de prêt de livres sera inaugurée.

Le dimanche, le café est ouvert de 11h à 16h avec le déjeuner cuisiné par nos bénévoles. Une bonne quarantaine de menus ont été réalisés en 2023, menus que vous pouvez consulter sur notre page Facebook. Une à deux propositions artistiques et



culturelles chaque mois viennent agrémenter ces belles journées. Nous avons reçu le Cirque en Kit, Les Sauviottes, Rusted Brandy's, La compagnie Traverse, Ciné Facto avec sa Fête du Court Métrage... pour ne citer qu'eux.

Quatre dimanches exceptionnels jalonnent l'année.



2023 : Au printemps, vide-grenier et concerts AKWE, Les Chanterelles, DJ set Cookies Fortune. 21 juin, fête de la musique avec la Cie Muerto Coco proposée par la Comcom Piémont Cévenol, Dj set Annabelle. 19 octobre, marché artistes et artisans, concert Poplîté, barbecue avec la viande de bœuf de Claude Méjean. Décembre, Noël à Saint-Félix avec le spectacle de Ladjali Diallo.

Le 17 novembre nous avons initié un cycle de soirées projection-débat avec le film We are coming de Nina Faure (nouveau rendez-vous au printemps) et des soirées lectures dont la prochaine aura lieu le 29 janvier 2024.

Vous trouverez régulièrement nos affiches sur les panneaux municipaux aux quatre coins du village.

Ce 12 janvier 2024 nous avons remercié, écouté et fêté les 69 bénévoles qui rendent tout cela possible. Encore bien merci à eux et à vous si cela vous dit de participer à ce joyeux bazar. [assofelixetcie@gmail.com](mailto:assofelixetcie@gmail.com)

Devenez adhérent et recevez chaque semaine notre programme par mail [assofelixetcie@gmail.com](mailto:assofelixetcie@gmail.com) Soyez les bienvenus !

## ESPACE DE PARTAGE ET COLLABORATIF

D'emblée lorsque l'association Félix et cie a investi l'ancienne poste du village, l'équipe du conseil collégial a voulu diversifier ses activités : le café, le dimanche et son moment de restauration, des activités culturelles, des moments forts de fête, le mercredi et son club, le marché, prochainement la bouquinerie. Notre idéal serait que le café soit un lieu vivant en permanence, pendant les temps libres mais aussi pendant les autres moments de la semaine.

[WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

Aussi, il est envisagé d'investir les 50 m2 du 1er étage pour installer un espace atelier partagé de savoir-faire, de collaboration pour artisans et artistes ; un espace de bureau, possible lieu de création numérique.

Le projet est étudié au sein de la commission Tiers lieu de l'association. Prochainement, vous serez sollicités pour faire part de vos envies et besoins.

N'attendez pas. Ecrivez-nous.

## LES PRODUCTEURS AU CAFÉ

### Produits paysans et convivialité : débuts encourageants pour le nouveau rendez-vous hebdomadaire du Feliz café

Petit tour des étals, un mercredi d'automne pris au hasard. A gauche, les légumes bio des Jardins du Moulin de Ludovic, une quinzaine de produits différents ce jour-là. Au centre, les pommes de terres, amandes, confitures et autres gourmandises de Fabrice et Nathalie. A droite, les piments, les courges



variées, le miel de Vincent et Martha. Les fromages fermiers de Nancy et Lucas sont aussi disponibles. Le pain de Lori vient d'être livré. En réserve, d'autres produits locaux, en dépôt-vente : miels de Daniel Esquier, vins du Mazet, terrines du Château, etc.

Voilà un échantillon ce que l'on a pu trouver chaque mercredi, de 17h à 19h, en face de la mairie, au nouveau marché lancé le 4 octobre à l'initiative de l'association Félix et cie, et qui s'est tenu chaque semaine jusqu'à la pause hivernale, fin décembre. Les ventes reprendront au printemps 2024.

[CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](mailto:CONTACT@SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

**Un marché ? Pas seulement.** Le Café ouvre le temps des ventes, pour qui souhaite siroter un verre en terrasse ou, depuis novembre, au comptoir du bar-caravane trônant sur le parking de la mairie. Quant à la date, elle se veut pratique : un soir de semaine permet à celles et ceux qui travaillent de faire leurs courses en rentrant du boulot.

Autre particularité, certains produits se commandent à l'avance. Sur internet pour les légumes des Jardins du Moulin ; par téléphone pour les fromages de Nancy et Lucas et pour le pain de Lori. Avantages de ce système : pour la clientèle, pré-commander, c'est savoir à l'avance quels produits seront disponibles, et avoir l'assurance de les trouver, même en arrivant tard. Côté production, cela permet d'éviter le gaspillage : les récoltes de légumes ou le façonnage du pain sont calibrés sur les commandes. Des surplus de légumes sont toutefois apportés pour celles et ceux qui n'auraient pas réservé, ou qui souhaiteraient « tester » les produits avant de commander.

Le bilan reste à faire, mais les premières sont plus qu'encourageantes. Et ce n'est qu'un début : en

2024, le marché vise à proposer plus de produits et de producteurs.

Paysan.nes ou acheteur.euses, si vous êtes intéressé.e pour rejoindre l'initiative, contactez nous : [assofelixetcie@gmail.com](mailto:assofelixetcie@gmail.com)

# TRAVAUX AU CAFÉ

**C'est maintenant visible lorsque vous passez devant l'ancienne poste :** les travaux de rénovation du Feliz café ont bien débuté. L'entreprise a commencé tout l'ouvrage de démolition et de terrassement. On peut déjà distinguer l'espace dévolu à l'extension côté est du bâtiment. A l'intérieur, c'est le grand vide plein de promesses...

Si tout va bien le retour du café dans ses locaux se fera courant septembre 2024.

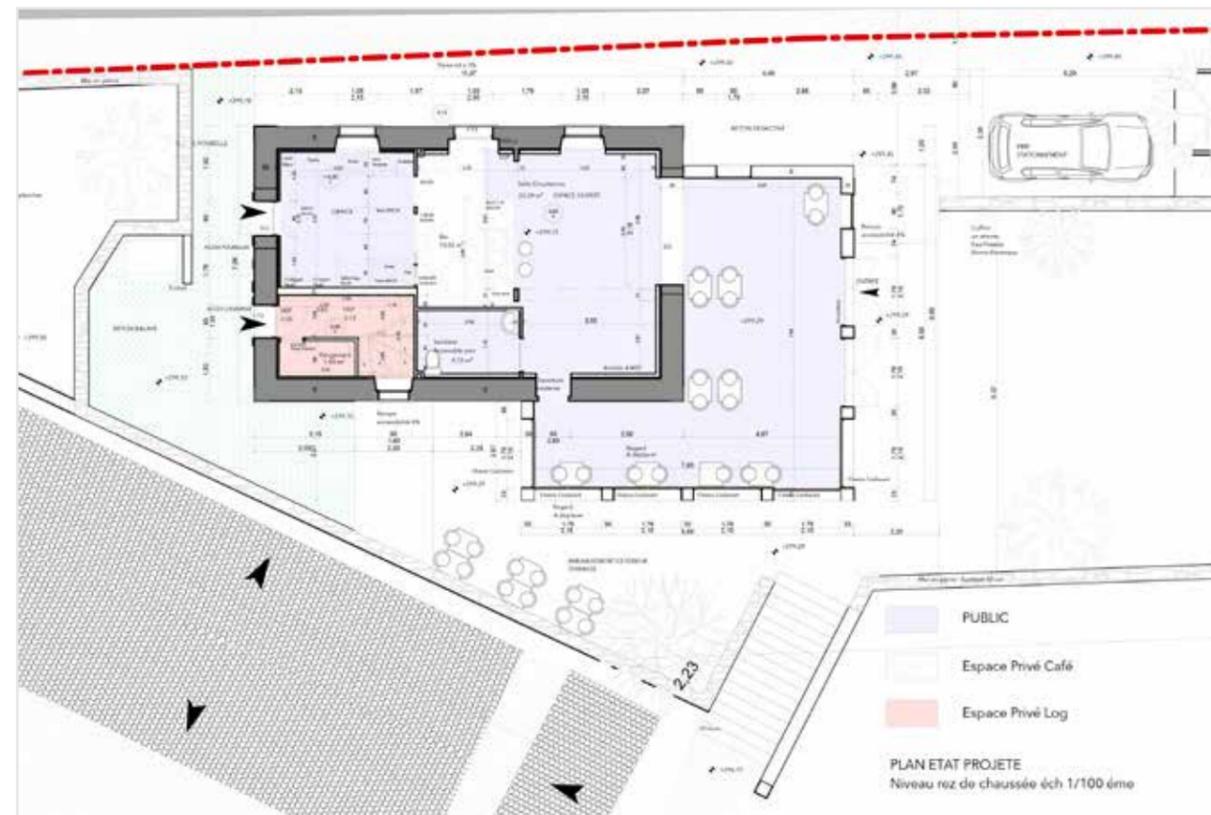
## Petit rappel :

Au rez-de-chaussée seront aménagés une cuisine, un espace café et un autre dédié possiblement à une petite épicerie et/ou à la bouquinerie. En lieu et place du garage sera construit une salle multifonction de 41 m<sup>2</sup> : espace de restauration, lieu potentiel de réunion pour les associations, atelier, exposition, conférence, lecture, accueil de petits spectacles...

Au 1er étage, deux pièces et une salle de bain qui serviront principalement de lieu de partage d'activités pour artisans, et de bureau.



Le café se trouve le long de la départementale. L'accès public est prévu par la place de la Mairie en contrebas. L'accès pour les personnes à mobilité réduite se fera le long de la nouvelle salle. Le monument aux morts sera déplacé pour aménager à des espaces de parking PMR (Personnes à Mobilité



[WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR)

Réduite). Les jardins seront facilement accessibles depuis le rez-de-chaussée afin d'accueillir les animations.

La rénovation du café, ancienne poste est financée par :

- Le département : 19 950€
- La région Occitanie : 53 509€
- L'état : DETR 60 000€, DSIL 95 146€, Fonds Vert 20 000€ soient 175 146€
- Mairie de Saint-Félix de-Pallières : 80 000€

# ASSOCIATIONS

## ADAMVM

L'Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne est une association d'intérêt général qui se mobilise pour la réhabilitation des anciennes mines d'où ont été extraits plomb, zinc, cadmium et germanium.

Son but est de lutter contre toute forme de pollution due à l'exploitation des anciennes mines, et de défendre les intérêts des habitants touchés directement ou indirectement par cette pollution.

En 2023, le CA oriente ses actions vers de la communication, de l'information et de la sensibilisation. Car plus la situation de pollution sera connue, plus elle sera reconnue par les pouvoirs publics et l'entreprise Umicore...

La prochaine assemblée générale aura lieu le 30 mars prochain à la salle communale.

## CINÉFACTO

Cette association initie et forme, développe, aide et favorise la création et la diffusion cinématographique



[CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR](mailto:CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR)

et audiovisuelle.

Elle organise une projection de courts-métrages le dimanche 24 mars dans le cadre de la fête du court-métrage.

## ÉNERGIE VITALE

Pour tous ceux et celles qui ressentent le besoin d'une activité intégrant le mouvement conscient, l'association "Energie Vitale" vous propose un cours le lundi de 18 à 19 heures et le vendredi de 9 à 10 heures, (hors vacances scolaires) dans la salle municipale de Saint-Félix-de-Pallières.

Mouvements, respiration, étirements progressifs, immobilité, tout s'observe.

Un ressenti plus profond, amène un état d'être différent.

Inscription : Valerie Kaup : 06 51 82 78 30

## LES CHANTERELLES

La chorale est animée par Dominique Sarrouy. Le répertoire est essentiellement en français, et très varié. "Notre chorale n'est pas classique, nous prenons des chansons qui nous plaisent et cherchons comment les adapter à nos envies et nos possibilités. Nous avons un percussionniste qui se joint à nous pour les prestations que nous faisons dans le village pour les marchés, pour la Fête de la musique aussi. Notre but est de s'amuser et de passer un bon moment ensemble mais pour cela il faut chanter juste et en mesure !"

Le Chœur des Chanterelles a besoin de nouvelles recrues : il doit absolument s'étoffer. "Nous ne sommes pas assez nombreux et risquons de ne pas continuer si notre groupe ne s'agrandit pas", explique Dominique Sarrouy. Le déroulement est toujours le même, mais l'horaire a changé : c'est désormais le mardi soir à 18h à la salle communale. Rejoignez-les !

## ONDES SONORES

Ce jeune collectif regroupe des professionnels du son et de l'image, du récit et du spectacle vivant. Une équipe entourée d'une trentaine de bénévoles, d'artistes, de musiciens, de chercheurs et d'autres créateurs et créatrices du son qui œuvrent chaque année à la diffusion du Tumultes Festival, chaque week-end de Pentecôte. L'événement s'installe au Centre artistique Roy Hart pour vous proposer des expériences rares, au cœur des Cévennes, dans un cadre propice à l'écoute et à l'exploration du son dans tous ses états. Voir plus sur [tumultes.org](http://tumultes.org)



## TORNAMAÏ

L'association Tornamai organisera à Sauve la 18ème édition de la Fête des violons populaires du 31 mai au 2 juin. Le violon traditionnel parle la langue de la joie et de la transe, il harangue, il chuchote, invente des histoires à rêver debout ! Qu'il vienne d'Occitanie, avec son accent limousin, lotois, sud-alpin, cévenol, ou des chez nos cousins bretons et norvégiens, il fera vibrer les rues de Sauve et le plancher de danse. Toutes les langues n'en font plus qu'une, celle de la musique à vivre intensément !

## UFCV

Cette association d'éducation populaire œuvre sur les territoires pour accompagner les personnes dans leur parcours de vie, développer le lien social et lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Ses ateliers se sont déroulés à St Félix de Pallières de septembre à décembre. Un rendez-vous tous les quinze jours pour un programme diversifié : des balades (les dolmens avec M. Calcatelle, la charbonnière d'Hilaire ...), une sortie ornithologique avec Justin Piveteau, une autre au théâtre, de l'écriture poétique avec Edith Azam, des arts plastiques avec Sarah Cagnat, le tout dans une ambiance détendue et sympathique. Ouverts aux plus de 60 ans et plus particulièrement aux personnes aidantes, ces ateliers ont pour objectif de créer du lien social, de sortir de l'isolement et d'offrir un moment de répit. Ils sont financés par de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du département du Gard. La commune a mis à disposition une salle pour permettre ces rencontres. Les participants espèrent qu'un nouveau cycle redémarrera dans quelques mois !

## Témoignage de Chantal Simon, participante sur une année d'animations organisées par l'UFCV

*La proposition de l'UFCV en janvier 2023 de s'adresser aux habitants seniors (60 ans et plus) de Saint-Félix avait été acceptée par la mairie et le maire m'avait demandé de rencontrer l'animatrice afin de définir un programme d'activités.*

*Avec Evelyne, la marche dans les environs nous semblait être le plus fédérateur. Nous partageons « ce pays où les arbres poussent sur la pierre, peuplé de rapaces et de sangliers, ce pays qui se cabre et reprend ses droits imposant sa pente naturelle. »(Clara Dupont-Monod)*

*Tous les 15 jours le jeudi matin, on s'est retrouvées avec Marine puis Agnès, les animatrices. Nous aurions bien voulu toucher plus de personnes que les 5-6 que nous étions à marcher et découvrir les environs.*

*Ici le plaisir d'être de ce lieu, de la même tranche d'âge, nous qui jonglons souvent avec le temps partagé pour répondre aux besoins de nos petits-enfants, enfants, et de nos propres parents, explorer, découvrir.*

*L'âge comme un art de vivre ce que l'on souhaite ! L'UFCV a soutenu financièrement nos propositions d'intervenants et s'occupait de l'organisation ; un grand merci à eux pour ce que l'on a reçu et qui nous a permis de découvrir des personnes, artistes de talents qui nous ont accompagné dans l'ornithologie, l'écriture, le modelage, la création graphique, etc., avec tant de gentillesse.*

*Pour l'instant c'est fini, le cycle d'accompagnement de l'UFCV des deux fois six séances s'arrête. On a prévu de faire encore quelques sorties entre nous. Jackie propose de nous diriger sur les parcours des voies vertes à bicyclette (à assistance électrique)...*

*Gilbert offre de poursuivre la découverte de notre patrimoine nous reliant au néolithique (5500ans - bâtisseurs des dolmens) et de partager ses connaissances en tout ce qui le concerne (passionnant sa culture de notre environnement).*

*Et Justin au printemps nous emmènera à Montoulieu observer les rapaces et des aigles rares qui viennent y nicher chaque année .*

*Si vous voulez vous joindre à une sortie, envoyez un mail à Sylvie qui vous contactera quand nous les ferons : sylviraymond@yahoo.fr*

WWW.SAINTEFELIXDEPALLIERES.FR

# UN COUP DE POUCE EN INFORMATIQUE?

La Communauté de communes du Piémont Cévenol a son conseiller numérique, Michaël PALOP. Depuis plusieurs décennies, les outils numériques, internet, sont venus percuter notre société. Le progrès technologique au service de l'humain a bouleversé notre quotidien et changé nos vies : aujourd'hui, nos manières de communiquer, nous instruire, nous cultiver, nous divertir, nos activités professionnelles, nos déplacements, nos services publics ne sont plus les mêmes...

En France, 13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique. Le conseiller numérique sera déployé de manière progressive dans les communes du territoire et sera à votre disposition au sein de votre commune.

Michaël assure 3 grandes missions :

- Soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique. Par exemple : apprendre à travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques. Par exemple : s'informer et à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.
- Permettre aux usagers de s'autonomiser pour réaliser des démarches administratives en ligne. Par exemple : actualisation Pôle Emploi, déclaration impôts, imprimer son attestation de droits maladie ou demander une nouvelle carte vitale, etc.

N'hésitez pas à contacter Michaël au 07 87 04 92 97 ou la Mairie pour vous inscrire, les places partent vite !



CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR

# COOPÉRATIVE

## ÉDITIONS DU CERISIER

Petites mais obstinées, les Editions du Cerisier cherchent avant tout à rendre publics les livres qui racontent, imaginent, témoignent des peuples, de leurs cultures, de leurs luttes, de leurs libertés.

En société coopérative, elles cultivent avec soin leur indépendance, matérielle et intellectuelle, et leur esprit critique en connivence avec la révolution permanente.

Parmi quelques publications récentes, trois paroles de femmes :

« Couvrez-les bien, il fait froid dehors » de Sophie Pirson

« Cassos. L'amertume des marchandises » de Fabienne Brutus

« L'Enfant Do » d'Eva Battaglia.

Mais aussi :

« Palestiniens et Israéliens. Dire l'histoire, déconstruire mythes et préjugés, entrevoir demain » de Michel Staszewski.

Pour mieux les découvrir, ainsi que l'ensemble de notre catalogue, rendez-vous sur notre site : <http://editions-du-cerisier.be/> et pour nous joindre : [editionsducerisier@proximus.be](mailto:editionsducerisier@proximus.be) - 04 66 61 82 49

# GROUPE DE CHASSE

**Le groupement des propriétaires de Saint-Félix-de-Pallières** chasse les mercredis, samedis et dimanches matin, de mi-août à fin mars.

Leur territoire comprend plusieurs hameaux, Le Montaud, la Hourne, Le Rey, Le Sivelou, le Mazelet, l'Euzière, Vallerabe, Barafort, Baruel et la mine Joseph.

Responsable : Claude Méjean

**La Communale** chasse les samedis et dimanches matin, parfois aussi l'après-midi. Il arrive aussi qu'ils chassent les lundis ou les mercredis.

Leur territoire compte Barafort, Pont de Ribou, Corniés.

Responsable : William Passet

# PRODUCTEURS

## DANIEL ESQUIER - APICULTURE

Miel de pays  
Production et vente sur place sur rendez-vous.

404 Chemin de Massanes -  
Maison Neuve  
06 13 65 33 38

## JARDIN DU MOULIN PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Ludovic Gonty  
Chemin du Moulin d'Arnaud  
0662152586  
Lgonty@gmail.com  
[www.facebook.com/moulindarnaud](http://www.facebook.com/moulindarnaud)

## MARIE LOUBIER - TRANSFORMATION DE PLANTES SAUVAGES

Vous pouvez acheter ses produits au magasin de producteurs «Terroir Cévennes» à Thoiras.

## MAS DU MAZELET - VITICULTURE

Production biologique de vins rouges, blancs et rosés.  
Ronald van Breemen et Kim Nasmyth  
06 17 25 56 87  
[info@lemazelet.com](mailto:info@lemazelet.com)

## CLAUDE MÉJEAN - ÉLEVAGE BOVIN

Production de viande de boeuf que nous pouvons trouver au Super-U d'Anduze.  
06 03 15 70 49

[CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR](mailto:CONTACT@SAINTFELIXDEPALLIERES.FR)



## LOÏC OPRANDI - PRODUIT D'ÉLEVAGE DE MOUFLONS

Le Château  
04 84 90 95 83  
[contact@cdfsfr.fr](mailto:contact@cdfsfr.fr)

## OUSTAOU AZÉ - DES ÂNES

Locations d'ânes pour des randonnées et des produits de la ferme à base de plantes.  
Xavier et Bénédicte  
Rte de Barafort  
07.52.07.25.04  
[loustaouaze@outlook.fr](mailto:loustaouaze@outlook.fr)

## OUSTAL DES PARPAGNAS ÉLEVAGE CAPRIN

Production de fromages de chèvre.  
Lucas et Nancy Courtiol  
855 route de barafort vallerabe  
06 03 25 42 91 ou 06 47 96 38 02

## PLANTES DU MAS ELBA - PRODUCTION PPAM

Bastien Courtieu  
La Hourne  
06.20.13.43.93  
[elba.lemas@gmail.com](mailto:elba.lemas@gmail.com)



[WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR](http://WWW.SAINTFELIXDEPALLIERES.FR)

# L'ÉTAT DES COMPTES

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement réelles ont été de 210 300€, pour une prévision de 201 500€. Elles se composent de trois groupes principaux :

- > les "impôts & taxes" : 139 000€ (prévision 128 500€)
- > les "dotations" de l'Etat : 39 600€ (prévision 52 000€)
- > les "produits de gestion, loyers et divers" : 31 700€ (prévision 21 000€)

S'y ajoutent les excédents cumulés des années précédentes (recettes réelles diminuées des dépenses réelles de l'année précédente) pour 145 000€, nos "économies" en quelque sorte, dont 45 000€ ont été "capitalisés" (c'est-à-dire directement portés en investissement).

Total des recettes réelles de fonctionnement cumulées : 310 000€ (210 000 + 100 000 d'excédents cumulés) ; elles étaient de 308 000€ en 2022 et 302 000€ en 2021.

Sur cette base de recettes de 310 000€, les dépenses réelles 2023, regroupées en trois groupes principaux ont été de 198 500€ :

> Charges courantes et de gestion : réalisé 109 700€

Ces charges comprennent les fournitures, carburants, frais d'entretien, assurances, indemnités, électricité, cotisations, impôts, internet, subventions versées...

- > Charges de personnel : réalisé 60 700€
- > Autres charges, (dont contribution au FNGIR) : réalisé 28 100€

## BUDGET D'INVESTISSEMENT

En 2023, côté investissements, pour un total de 38 800€, les travaux ont fondamentalement concerné le PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont le parcours technique et administratif se poursuit, des travaux d'entretien sur la voirie communale et la transformation de l'ancienne poste en café-lieu d'animation du village dont les travaux ont démarré au cours du dernier trimestre.

S'y ajoute le remboursement d'emprunt (achat bâtiment "ferme du château") pour 8 300€.

Ces dépenses sont couvertes par les recettes d'investissement votées dès 2022 et reportées en 2023. Les recettes réelles d'investissement, pour un total de 73 300€, comprennent divers remboursements par l'Etat (TVA, taxes d'aménagement) pour 8 600€, des subventions et dotations (DETR) pour 19 700€, et la part d'excédents de fonctionnement de la commune capitalisés pour 45 000€.

La part des recettes encaissées en 2023 représente ainsi 73 300€ (dont 45 000€ d'autofinancement). Pour la part des dépenses réalisées de 47 100€.

Les excédents de recettes non utilisées viendront conforter le prochain budget 2024 :

- 111 500€ dans le budget de fonctionnement
- 26 200€ dans le budget d'investissement.

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Le village a eu le plaisir de voir naître cette année :

- Melody ROCHER, adjointe au conseil municipal nous a annoncé l'arrivée d'Alba née le 25 Juillet.

Nous leurs souhaitons une vie heureuse et saluons les jeunes parents !

## MARIAGES

Félicitations aussi à celles et ceux qui se sont unis sur la commune :

- HAMON Matthieu et LESPINASSE Patrick : le 19 avril 2023
- ANSELME Nicolas et DUFFAUD Charlene : le 5 août 2023
- DELAY Florian et LARGUIER Harmonie : le 9 septembre 2023

## NOUVEAUX HABITANTS

D'après l'INSEE, nous sommes 213 habitants sur la commune mais les nouveaux ont-ils été comptabilisés?! Bienvenue à eux!

- Alain et Monique MATHIEU
- Olivier et Karine BRUNEL
- Vincent MARIJN
- Carole, Félix, Stella et Ludovic GONTY

## DÉCÈS

Et toutes nos pensées vont aussi vers celles et ceux qui nous ont quittés récemment ainsi qu'à leur famille.

- HENRY-ANDRIEU Yanne : le 24 avril 2023
- GINOUX Madeleine : le 21 septembre 2023
- DELATTRE Marcelle : le 25 décembre 2023



# AGENDA

10 février : AG des maires ruraux du Gard

30 mars : AG de l'ADAMVM

4, 5 mai : Festival Tumultes

31 mai, 1 et 2 juin : Fête des Violons Populaires Sauve.

6 juin : Elections européennes

## FELIZ CAFÉ

Le café est ouvert tous les dimanches (restauration et concert) et les mercredis (jeux, bouquinerie, marché...)

28 janvier : Concert E il Viaggio Continua, Compagnie Au Fur et en mesures

11 février : Concert Les Sauviettes

25 février : Concert Julia Lùmni

10 mars : concert Seven Seas

24 mars : Fête du court métrage proposé Ciné Facto

14 avril : fête, brocante, spécial enfants

5 mai : spectacle Déséquilibre passage de Lolo des Cousins

21 juin : Fête de la musique

2 août : Cinéma sous les étoiles proposé par la comcom Piémont Cévenol

15 décembre : Noël à Saint Félix

## Comité de rédaction :

Le comité participatif communication, Bastien Courthieu, Ludovic Gonty, Hélène Le Gallic, Pierre Pilatte et Joop van Helmond.

**Photos :** Luka Pilatte et Joop Van Helmond

**Merci** aux élus, au personnel de la Mairie, aux bénévoles des comités, associations, producteurs, chasseurs, à l'ETPB Gardons, Mickaël Palop, Chantal Simon et Anne-Lise Herbster.

